

Les échos du conseil municipal du 24 juin

■ Approbation du compte administratif 2007

Le fonctionnement représente l'ensemble des charges courantes qui permettent l'offre municipale de services aux Montrougiens. Ces charges sont financées par l'impôt et les produits des services et les dotations diverses reçues.

Les recettes :

Les produits de fonctionnement sont en baisse de 0,9 % en 2007 par rapport à 2006. Nous avons ici l'impact de la baisse conjoncturelle de dynamisme de nos bases fiscales, ainsi que celle, plus structurelle, des dotations (notamment de l'État).

Les dépenses :

La hausse des charges de fonctionnement est de 3,6 % entre 2006 et 2007. Les dépenses courantes font l'objet d'une attention toute particulière et sont toujours évaluées à l'aune du service rendu aux Montrougiens. Cette hausse des charges courantes est le reflet de l'ouverture de nouveaux services à la population, tout comme d'une demande toujours croissante de services des Montrougiens.

Concernant l'investissement immobilier, moins d'acquisitions qu'en 2006 et moins de cessions ont amené à un solde relativement comparable : - 0,64 M€ en 2007 contre - 0,41 M€ en 2006.

Concernant l'investissement hors immobilier, les mouvements sont liés à la



dette : l'encours de clôture de 2007 est de 26,27 M€, en baisse de 0,40 M€. La structure de financement des investissements a permis un recours moindre à l'emprunt en 2007.

2007 n'est pas une année à l'image des précédentes sur le plan de l'investissement. Marquée par une réelle transition entre les projets, les dépenses d'équipement en baisse ont pu être financées par des recettes d'investissement en baisse, sans recours croissant à l'emprunt.

L'autofinancement atteint 70 %, les autres recettes d'équipement atteignent 23 %, ce qui laisse une part de 7 % pour l'emprunt. Les dépenses d'investissement repartant à la hausse à compter de 2008/2009, nous retrouverons une structure avec une part d'emprunt plus élevée et un autofinancement avec une part moindre.

D'où un résultat global cumulé de clôture de l'exercice 2007 pour le budget annexe principal excédentaire de + 1 894 110,95 €.

■ Budget principal

› Affectation du résultat 2007

Il est constaté que le résultat de fonctionnement à affecter de 2 340 541,91 euros est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement (2 068 404,79 euros). La différence s'élève à 272 137,12 euros.

Une partie de cet excédent en recettes de fonctionnement est donc inscrit au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), pour un montant de 171 288,24 euros, de nature à couvrir notamment les restes à réaliser de fonctionnement.

Ceci se résume par une inscription de 2 169 253,67 euros au compte 1068, et 71 288,24 euros au compte 002.

Ainsi, le surplus du résultat affecté de fonctionnement sur le besoin de financement de la section d'investissement, soit 100 848,88 euros, contribuera au financement du programme d'investissement de l'exercice 2008.

› Budget supplémentaire 2008

Le budget supplémentaire est l'occasion d'ajuster les crédits de l'exercice en cours au vu des six premiers mois d'exécution.

Au total le fonctionnement atteint en dépenses et en recettes le

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET HORS IMMOBILIER

Administration générale	709 K€
Aménagement et services urbains	5 972 K€
Culture	750 K€
Enseignement	1 422 K€
Famille	1 041 K€
Parc privé de la Ville	33 K€
Santé	68 K€
Sécurité et salubrité publiques	184 K€
Sport et loisirs	4 107 K€



■ Cession à la RATP de la parcelle sise 69 avenue de la République

La commune de Montrouge est propriétaire, depuis le 11 octobre 1993, de la parcelle cadastrée Section H n° 91, sise 69, avenue de la République, sur laquelle est érigé un bâtiment à usage d'habitation dans lequel était logée la Police municipale.

Ce bien est situé sur le tracé du métro n° 4 et doit être cédé à la R.A.T.P. afin d'y créer un poste de redressement nécessaire à l'alimentation électrique de la 1^{re} phase du prolongement de la ligne de métro.

Lors du conseil municipal du 21 mai 2008, la commune a procédé au déclassement de ces anciens locaux. Aujourd'hui, ce bien relève du domaine privé de la commune et peut être cédé à la RATP pour un prix de 554 400 euros.

■ Séjours pour les jeunes Montrougiens

Lors de la séance ont été votées les attributions de marché pour l'organisation de séjours proposés pendant les vacances scolaires 2009 par la Municipalité. Notamment, les séjours d'hiver pour les 6-17 ans, les séjours de printemps pour les 4-17 ans. Il a été également attribué les classes de découverte pour 13 classes du primaire.



Retrouvez le compte rendu complet sur www.ville-montrouge.fr, rubrique Vie Municipale.

Prochains conseils municipaux :
mercredi 24 septembre à 19h
mercredi 19 novembre à 19h
mercredi 16 décembre à 19h.

montant de 0,79 M€. Cet équilibre permet de dégager un autofinancement supplémentaire de la section d'investissement de 0,46 M€. L'équilibre de fonctionnement est donc atteint.

■ Les chèques P@ss 92 renouvelés



Depuis 2005, la Ville de Montrouge adhère au P@ss92. Il s'agit d'une aide de 70 € proposée par le Conseil général des Hauts-de-Seine et ouverte à tous les collégiens des Hauts-de-Seine, pour permettre le règlement des adhésions à des activités culturelles ou sportives.

Le Conseil général a proposé à la Ville de Montrouge d'adhérer au système de télépaiement. Il s'agit pour le collégien de recevoir, non plus un chéquier, mais une carte et un porte-monnaie électronique, permettant un paiement dématérialisé de sa cotisation auprès des associations et établissements municipaux affiliés au dispositif P@ss92. L'adhésion du collégien à l'organisme est réalisée en ligne, elle entraîne le débit immédiat, de son porte-monnaie électronique, du montant de sa cotisation.

Ce mode de paiement sera possible au Théâtre Municipal lors de la présentation de pièces classiques, à la Médiathèque, à

la Piscine Municipale, aux Clubs 8-13 ans et 14-17 ans.

Pour ce faire, une convention a été signée avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.

■ Un futur jardin rue Descartes

Afin de permettre la réalisation d'un espace vert au 9, rue Descartes, il était nécessaire que la commune n'ait plus la qualité de copropriétaire mais qu'elle soit propriétaire d'une assiette foncière. Ainsi pourra se réaliser un nouveau jardin d'angle, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'un des objectifs du Plan Local d'Urbanisme, à savoir la création d'espaces verts de proximité.

■ Aménagement de la place Émile Cresp

Dans le cadre du projet de réaménagement de la place Émile Cresp et de la procédure d'expropriation en cours, la commune de Montrouge a été amenée à acquérir différents biens dans les copropriétés sises 34 et 36, avenue de la République.

Il s'avère que la commune a l'opportunité d'acquérir l'ensemble des lots de la copropriété sise 34, avenue de la République. Cette acquisition est estimée à 3 469 111 euros.